



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025 (1^{er} exercice financier)**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton pour les exercices financier 2023-2024-2025, a été déposé au bureau de la soussignée, sis au 960 chemin de Milton à Saint-Valérien-de-Milton, en date du 14 septembre 2022. Ledit rôle triennal d'évaluation foncière peut être consulté durant les heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la MRC des Maskoutains;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement concernant la tarification applicable aux demandes de révision administrative en matière d'évaluation foncière adopté et en vigueur à la MRC des Maskoutains, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- Être déposée à la MRC des Maskoutains à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC des Maskoutains
Service de l'évaluation
805 avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6**

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 19^e jour de septembre 2022.

Caroline Lamothe
Directeur général et secrétaire-trésorier